

en mesure de réexaminer les propositions avec un vaste échantillon représentatif de l'industrie. Elle a également proposé que les Japonais examinent la possibilité d'adopter des mesures objectives et que la partie canadienne ainsi que le président japonais se consultent à ce sujet au moment voulu.

La partie japonaise a insisté sur l'importance d'améliorer les méthodes d'approvisionnement de manière à faire baisser la production et, partant, à faire grimper les prix. Elle jugeait que le volume global de production pouvait être réduit d'environ 20 %. D'après elle, la production actuelle de quelque 7 000 tonnes était peut-être le maximum que le marché pouvait absorber même si l'on mettait au point de nouveaux produits. Elle estimait par ailleurs qu'il convenait de limiter à deux heures ou moins les délais de transport entre la sortie de l'eau et le conditionnement. Elle a fait valoir que bien que cette limite de deux heures puisse sembler arbitraire, les producteurs de capelan ont pris des mesures pour réduire les délais de transport.

La partie canadienne a répondu qu'il était impossible d'imposer, par règlement ou autrement, des restrictions de temps sur les activités de transformation au Canada et que cette question devait être réglée dans le cadre de la définition des normes générales de qualité, où les exigences d'achat final serviraient de guide principal pour les producteurs et les importateurs japonais.

## (2) Conditions actuelles du marché

Le représentant de la Taiyo Fisheries a brossé un tableau quelque peu négatif du marché japonais de la rogue, estimant que le surcroît de stocks de rogues de hareng de l'Atlantique, reporté de 1987 à 1988, s'élevait à quelque 4 000 tonnes et que la production de 1988 se chiffrait entre 7 000 et 7 300 tonnes. Pour lui, en raison de l'ampleur de ce volume, "le marché frisait la catastrophe". De plus, à cause de la taille relativement petite des rogues de l'Alaska salées en 1988, notamment celles provenant de la baie de Bristol, ce produit devra sans doute subir la concurrence de la rogue de l'Atlantique, ce qui nuirait encore à sa compétitivité. Le prix de la rogue congelée a déjà chuté de 20 % par rapport à 1987 et certains importateurs seraient même contraints de vendre à perte étant donné que la période des Fêtes est celle où ce produit se vend le plus, puisqu'elle permet d'écouler jusqu'à 40 % de la production de rogues de hareng de l'Atlantique.

Le représentant de la Nippon Suisan a interprété le marché de façon analogue, en reprenant les mêmes arguments, et